

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE ORDINAIRE DE CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 3 OCTOBRE 2017**

Membres									Date de convocation	
en exercice :	9	présents :	8	excusé :	0	absent :	1	votants :	8	26/09/2017

L'an deux mil dix-sept, le trois octobre à 18H30, Le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LAPIERRE, Maire.

Présents : Mrs Jean-Claude LAPIERRE, Claude BOURDON, Gianni FERRO, Bernard LAPIERRE, Pierre LANEYRIE, Thomas ROLLET, Dominique REVEL, Mme Isabelle BERGER.

Excusé : /

Absent : Mrs William TROUILLET.

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude LAPIERRE

Le compte rendu et les délibérations de la séance précédente entendus et approuvés, M. le Maire présente l'ordre du jour.

1) INTERVENTION DU BEVS POUR LE DIAGNOSTIC VOIRIE

Monsieur CUERQ du Cabinet BEVS est venu présenter au conseil le diagnostic voirie qu'il a réalisé à la demande de la municipalité. Toutes les voies communales ont été recensées, numérotées, mesurées et classifiées en fonction de leur état. L'intérêt de cet outil est d'avoir une vision technique indépendante et un programme de travaux qui permettra à la municipalité de lancer les consultations de façon optimale.

A noter que ce diagnostic a permis de mettre à jour la longueur de voirie.

2) REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC France-TELECOM 2017

Les montants de référence destinés au calcul de la redevance citée en objet sont fixés pour 2017 en tenant compte le cas échéant de l'évolution de l'index général des prix des travaux publics (TP 01), à savoir :

	Artères (en €/km)		INSTALLATIONS RADIOELECTRIQUES (pylône, antenne de téléphonie mobile, antenne wimax, armoire technique...)
	Souterrain	Aérien	
Domaine public <u>routier</u> communal	38,05	50,74	Selon permission de voirie
Domaine public <u>non routier</u> communal	1268,43	1268,43	Selon permission de voirie

Ce montant s'établit, compte tenu des longueurs de réseaux, des surfaces des installations radioélectriques et autres installations et des autorisations de voirie à :

Artères du domaine public routier :

En souterrain : 38,05 € x 8.472 = 322,35 €

En aérien : 50,74 € x 2.452 = 124,41 €

Artères du domaine public non routier = 0

Installations radioélectriques = 0

SOIT UN TOTAL DE REDEVANCE DE : 446,76 € (322,35€ + 124,41€)

La recette correspondant au montant de la redevance perçue sera inscrite au compte 70323.

La commune versera au SYDESL au titre de l'exercice 2017, une somme de 446,76 € équivalente au produit total de la RODP perçu auprès des opérateurs de télécommunication au cours de l'année 2016.

3) DEVIS DU CENTRE DE GESTION 71 POUR LE CLASSEMENT DES ARCHIVES COMMUNALES

Monsieur le Maire présente le rapport de visite établi par le CDG 71 suite à la visite de Mme Marie VIARD, archiviste, le 4 juillet dernier.

Le classement de l'ensemble du fonds communal par le biais d'un archiviste du centre de gestion aura pour résultat le classement complet du fonds et sa description au sein d'un inventaire précis, doté d'un index alphabétique. Par ailleurs, cet archivage permettrait de gagner de la place.

Le devis du Centre de Gestion s'élève à un montant de 9 080€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord, sous réserve de l'obtention d'une subvention de 40 %.

4) DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE CLASSEMENT DES ARCHIVES COMMUNALES

Le conseil autorise le Maire à solliciter la subvention allouée par le Département pour les opérations d'archivage effectuées par le CDG 71.

5) CONTRATS DE REDEVANCE SPECIALE MBA (ORDURES MENAGERES) ET REMPLACEMENT DE BACS A ORDURES

Suite à sa rencontre avec Monsieur le Maire concernant la problématique des bacs à ordures présents sur le Grand Site, le pôle « Environnement » de MBA propose les actions suivantes :

- Parking de la roche : remplacement des 3 bacs à ordures vétustes par 2 bacs neufs de plus grande contenance, installation d'un bac « jaune » (acier, aluminium, briques, bouteilles et flacons plastique), et d'un bac « vert » pour le tri du verre.
- Maison du Grand Site : réparation du bac endommagé
- Parking des deux Roches : installation d'un bac « jaune » et d'un « vert », à vider par les agents communaux.
- Terrain de boules : les containers de tri sélectif seront remplacés par des neufs.

Les petits bacs de tri sélectifs installés ru le parking de la Roche et le parking de la voie romaine seront vidés par les agents communaux.

Par ailleurs, les contrats de redevance spéciale, obsolètes, ont été réactualisés, ce qui représente un coût supplémentaire pour la commune de 660€ par an.

Après avoir été contraints fin 2015 de transférer les containers-poubelle qui ont été mis à la disposition de l'hôtel-restaurant « la Courtille », au lieu-dit « la Ruère », il a été constaté que ce lieu n'est plus propice puisqu'il semble être devenu une déchetterie « intercommunale » qui porte préjudice au Grand site et à l'environnement. Par ailleurs, les utilisateurs du terrain de boules se plaignent régulièrement des odeurs.

N'ayant plus de solution adaptée et considérant que les critères d'hygiène ne sont plus réunis, la municipalité se retrouve dans l'obligation de retirer les containers du terrain de la Ruère et demande à Monsieur et Madame DE YPARRAGUIRRE de s'organiser, pour le 1^{er} janvier 2018, pour stocker les déchets alimentaires dans leur établissement. Un courrier leur parviendra très prochainement.

6) COURRIER DE MADAME LEVITE CONCERNANT LE TOIT DE SON HABITATION

Monsieur le Maire présente le courrier de Madame LEVITE, qui retient toute l'attention de la municipalité. Elle constate que son toit est régulièrement endommagé par les poids-lourds. Monsieur Claude BOURDON propose la mise en place d'une quille pour éviter que les rares camions qui empruntent ce chemin, ne passent trop près de la maison de Madame LEVITE.

7) DEMANDE DE LA SOCIETE DE CHASSE L'AURIGNACIENNE POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL

Depuis plusieurs années, la Société de Chasse recherche un local pour se rassembler au départ et retour des battues, c'est pourquoi elle sollicite la mise à disposition d'une petite partie du bâtiment de droite de l'ancien centre aéré.

La Société de Chasse s'engage à remettre porte et fenêtres pour sécuriser le lieu.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, est d'accord pour conclure une convention de mise à disposition, sans eau, ni électricité, avec la Société de chasse.

Le Maire informe le conseil que, à son initiative, le contrat d'assurance du Centre aéré a été mis à jour, ce qui représente un gain de 300€ par an pour la commune.

8) DEVIS POUR TRAVAUX DE REPRISE SUR BASSIN D'ORAGE A POUILLY

Suite à l'affaissement du talus du bassin d'orage de POUILLY, Monsieur Claude BOURDON présente au conseil les devis qu'il a demandé, afin de remettre ce talus en état et rajouter un avaloir supplémentaire :

- DAILLY Xavier Terrassement pour un montant HT de 5 350,00€ (TTC 6 420,00€)
- CORTAMBERT pour un montant HT de 6 222,00€ (TTC : 7 466,40€).

Le conseil donne son accord de principe, et charge Monsieur Claude BOURDON de contacter les deux entreprises afin d'obtenir une remise commerciale de leur part.

9) CLECT : EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES SUITE A LA FUSION DE LA CAMVAL ET DE LA CCMB.

La fusion de la CAMVAL et de la CCMB au 1^{er} janvier 2017 et le transfert des compétences ZAE, tourisme et gestion des aires d'accueil des gens du voyage dès le 1^{er} janvier ainsi que le transfert de la compétence « petite enfance » au 1^{er} septembre 2017 ont fait l'objet d'une évaluation des charges supportées initialement par les communes et transférées à la communauté Mâconnais Beaujolais Agglomération.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) réunie le 13 septembre dernier s'est prononcée sur les charges transférées et a ainsi pu adopter deux rapports.

Le rapport n°1 concerne les compétences transférées au 1^{er} janvier 2017, c'est-à-dire les zones d'activité (syndicat des bouchardes), tourisme et aires d'accueil des gens du voyage. L'évaluation des charges a été réalisée à partir d'une évaluation dite de « droit commun » et votée à l'unanimité des membres de la CLECT.

Les montants ainsi retenus par la CLECT et qui seront prélevés sur les attributions de compensation des communes concernées sont les suivants :

SIVU des Bouchardes :

Chaintré : 58 162€

Crêches sur Saône : 134 478€

Tourisme :

Maison du tourisme de la Chapelle de Guichay : 29 453€

Syndicat d'initiative de Crêches sur Saône : 39 959€

Gestion des aires d'accueil des gens du voyage :

Mâcon pour les deux aires : 34 713€

Le Maire invite le conseil à se prononcer sur ce rapport selon les conditions de majorité simple et indique que le rapport sera définitivement adopté si les conditions de majorité suivantes sont réunies : approbation des 2/3 des communes représentant la moitié de la population ou la moitié des communes représentant les 2/3 de la population.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le rapport n° 1 de la CLECT relatif aux compétences transférées au 1^{er} janvier 2017 à la communauté MBA (ZAE, tourisme et aires d'accueil des gens du voyage).

Le rapport n° 2 est relatif à la compétence petite enfance qui a été élargie à l'ensemble du territoire communautaire au 1^{er} septembre 2017. L'évaluation des charges de cette compétence a été réalisée à partir d'une évaluation et d'une répartition dite « dérogatoire » votée à une large majorité par les membres de la CLECT ; cette méthode étant plus équitable.

Les coûts identifiés dans l'évaluation de « droit commun » présentée, supportée par les seules communes de CRECHES-SUR-SAONE et la CHAPELLE DE GUINCHAY sur le territoire de l'ex CCMB, viennent s'ajouter à ceux identifiés pour l'ex CAMVAL.

L'application d'une méthode « dérogatoire » permet ainsi une répartition de ces coûts pour l'ensemble du territoire communautaire au prorata de la réelle consommation des familles de chacune des communes selon les modalités en vigueur suivantes : référence fréquentation de l'année N-1, les 10 000 premières heures à 1,64€/h, les heures comprises entre 10 000 et 15 000 heures à 3,32€/h, les heures suivantes à 5,37€/h.

Au vu de cet exposé, le Maire invite le conseil à se prononcer sur ce rapport selon les conditions de majorité simple et indique que le rapport sera définitivement adopté si les conditions de majorité suivantes sont réunies : approbation à l'unanimité des conseils municipaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le rapport n° 2 de la CLECT relatif au transfert de la compétence petite enfance à compter du 1^{er} septembre 2017.

Concernant le multi-accueil de CRECHES-SUR-SAONE, le rapport n° 2 montre que 768 heures ont été comptabilisées en 2016 pour la commune de SOLUTRE-POUILLY. La municipalité souhaite connaître le nombre d'enfants utilisant le multi-accueil.

10) ATTRIBUTION DES COMMISSIONS SUITE AU DEPART DE M. VINCENT GIRARD

Le conseil municipal nomme Monsieur Pierre LANEYRIE en tant que délégué titulaire de la commission voirie et Monsieur Gianni FERRO en tant que délégué titulaire du SYDESL.

11) QUESTIONS DIVERSES/TOUR DE TABLE

Le conseil municipal félicite Monsieur Thomas ROLLET et les membres de la commission « WEB-Information » pour la réalisation très réussie du journal « Trait d'Union ».

Concernant le bulletin municipal : la fin d'année va arriver très vite, c'est pourquoi la municipalité sollicite un article avec photo (si possible) de chaque association communale, sans oublier de nous indiquer le calendrier prévisionnel des manifestations pour 2018.

La préparation et les délais d'impression du bulletin étant assez longs, il serait souhaitable de nous transmettre les articles complets pour le **30 novembre**, par courrier ou par mail (mairie-de-solutre-pouilly@wanadoo.fr).

Monsieur Dominique REVEL a participé à la dernière réunion du Syndicat du Hameau de l'Eau Vive qui s'est tenue le 14 septembre dernier.

Dans le cadre de la transformation de la résidence de l'eau vive en Résidence Autonomie, le syndicat, après avoir délibéré pour la modification de ses statuts avec l'extension de ses compétences à la reprise des loyers en gestion puis sollicité les 17 communes du syndicat afin que chacune délibère dans son conseil dans un délai de 3 mois, le délai imparti étant écoulé et au vu de la transmission des délibérations concordantes des communes, le Président énonce que la majorité requise a été atteinte ce qui vaut approbation de la modification des statuts. Seules deux communes s'y sont opposé : HURIGNY et SOLUTRE-POUILLY.

Le projet de résidence Autonomie est actuellement en suspens car la reprise de deux bâtiments arrivant en fin de bail sera à négocier avec l'OPAC et sera assortie de la reprise du gardien de l'OPAC eu égard d'une jurisprudence du Droit du Travail notifiant que le repreneur doit poursuivre les contrats en cours.

Monsieur REVEL fait part au conseil des incertitudes existant concernant l'accueil des personnes de condition modeste lorsque la résidence sera transformée en Résidence Autonomie.

La prochaine réunion du syndicat est prévue en décembre prochain.

La commission « Embellissement » se réunira pour l'achat des sapins, la mise en place des illuminations de Noël et les plantations de « bulbes ». Nicolas GUICHARD sera convié à cette réunion.

Monsieur Claude BOURDON propose de réunir la commission « voirie » pour faire un point sur les travaux d'entretien à prévoir : enherbement des Cros, nettoyage du remblai des Marzes et clôture à réparer.

Par ailleurs, des devis pour l'élagage de certains arbres vont être demandés par Monsieur Claude BOURDON : tilleul et platane de la cour d'école, acacias près de la propriété de M et Mme BUCCHIANERI, platanes sur la « Levée ».

Les projecteurs situés sur la Place de SOLUTREne fonctionnant plus, un devis pour leur remplacement a été demandé auprès du SYDESL.

Il y a quelques mois, la commune a demandé à ORANGE d'intervenir pour réparer le poteau téléphonique de la Grange du Bois, cassé et appuyé sur un buisson. Malgré une programmation des travaux prévue à partir du 31 juillet 2017, ORANGE n'est pas intervenu. Une relance sera faite très prochainement afin que l'intervention soit réalisée rapidement.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU

LAPIERRE Jean-Claude		REVEL Dominique	
BOURDON Claude		BERGER Isabelle	
FERRO Gianni		TROUILLET William	Absent
LAPIERRE Bernard		ROLLET Thomas	
LANEYRIE Pierre			

LISTE DES DELIBERATIONS PRISES

2017/044	REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER ET NON ROUTIER ORANGE	2017/048	ADOPTION DU RAPPORT N° 1 DE LA CLECT RELATIF AUX COMPETENCES TRANSFEREES AU 1ER JANVIER 2017 : ZAE, TOURISME ET AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE
2017/045	DEVIS DU CENTRE DE GESTION 71 POUR LE CLASSEMENT DES ARCHIVES COMMUNALES	2017/049	ADOPTION DU RAPPORT N° 2 DE LA CLECT RELATIF AUX COMPETENCES TRANSFEREES AU 1ER SEPTEMBRE 2017 : PETITE ENFANCE
2017/046	DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE CLASSEMENT DES ARCHIVES COMMUNALES	2017/050	NOMINATION POUR LA DELEGATION AU SYDESL ET A LA COMMISSION VOIRIE
2017/047	MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL DANS L'ANCIEN CENTRE AERE POUR LA SOCIETE DE CHASSE L'AURIGNACIENNE		

La Prochaine réunion ordinaire du conseil est fixée au Mardi 7 Novembre 2017 à 18H30
Séance levée à : 20h45